



Informations et Relevé de décisions N°2 réunion du 17 avril 2020 18h30 (visioconférence)

Présents : C.VILLAIN, M.PUJOL, A.ROBERT, W.AUTHESSERRE, Y.DREZEN, A.PINAUD-VERDIER, C.BARTHES, D.GASPAR, T.PASSERA

Absents Excusés : I.AGUILAR, A.COSTAPERARIA

I. INFORMATIONS :

- Le devis pour le faucardage des fossés de nos voies communales a été validé (A. Costapéraria) et la commande passée. C'est l'entreprise Raujol qui interviendra sur les voies communales (comme en 2019) en même temps que son intervention sur les voies d'intérêt communautaire.
- Mise en place du ramassage complémentaire des déchets verts dès mardi 14 avril. Les habitants ont rapidement pris contact avec la mairie. Le service technique organise ce ramassage en fonction de ses disponibilités. Cette aide appréciée par les administrés permettra de limiter l'affluence dans les déchetteries à leur réouverture.
- Piétonnier rue du bourg / route des aiguillons : l'entreprise Carrère va reprendre les travaux mercredi 22 ou lundi 27 avril au plus tard. La reprise a été validée après présentation par l'entreprise du protocole sanitaire. Une information sera diffusée sur FB et le site de la commune, et invitation sera faite aux éventuels piétons de garder les distances de sécurité liées à l'épidémie du Covid-19.
- De même, l'architecte qui gère les travaux de la Maison des Services est en train de revoir les plannings d'intervention des entreprises pour une reprise des travaux en toute sécurité.
- L'erreur d'imputation du loyer au café par la trésorerie a été remontée. M. Volpé sera remboursé de la somme indûment prélevée, car il est entendu (depuis le 14 mars) que la commune ne percevra pas ce loyer pendant la période d'inactivité liée au confinement.

II. DÉCISIONS :

1. Demande de Mme VISPE pour vente plants de légumes :

Mme Vispé agricultrice sur Nohic a demandé la possibilité de vendre ses plants de légumes sur un emplacement proche du Carretou.

Les élus, après en avoir informé les responsables du Carretou, autorisent Mme Vispé à vendre ses plants de légumes ou fleurs le samedi de 08h30 à 13h jusqu'au 27 juin inclus.

Une autorisation d'occupation du domaine public a été signée, et une information sera diffusée sur FB et le site.

2. Reprise progressive du travail par les agents communaux placés en Autorisation Spéciale d'Absence depuis le début du confinement :

L'organisation du travail des agents communaux a évolué depuis le début du confinement pour permettre un fonctionnement minimum des services publics, ainsi actuellement :

- Le secrétariat est en accueil téléphonique tous les matins et assure la gestion des urgences, état-civil et comptabilité.

- L'accueil téléphonique est assuré le reste de la journée par la DGS et les urgences en dehors de ces horaires d'ouverture par le numéro d'astreinte des élus.
- Les services techniques assurent les travaux d'entretien habituels et les services supplémentaires liés à cette période particulière (livraisons commandes, désinfections, organisation nouvelle gestion des déchets verts, mise en place sécurités en vue de la réouverture des services etc...)
- Les autres responsables de services sont en télétravail.

Compte tenu de la charge de travail supplémentaire des services techniques, liée à la pandémie, et de la nécessaire préparation des locaux en vue d'un déconfinement annoncé pour le 11 mai, les élus décident de proposer une reprise partielle du travail à tous les agents actuellement en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour aider à la gestion collective de cette crise.

Pour cela ils demandent aux responsables des services de lister les tâches nécessaires (lundi 20 avril) afin de proposer un planning d'intervention à tous les agents.

Une reprise en équipe de 2 à 3 personnes sera privilégiée, les consignes et l'équipement nécessaires à un travail en sécurité seront donnés.

Tous les agents en ASA seront contactés (mardi 21 avril) pour qu'ils puissent se positionner sur ce planning.

Cette reprise pourrait intervenir dès mercredi 22 avril.

3. Réouverture progressive de l'Agence Postale Communale (APC) :

L'agence postale communale a été fermée le 17 mars. Les services de distribution du courrier sont limités à 3 jours dans la semaine (mercredi, jeudi et vendredi).

Il est constaté une affluence aux bureaux de poste ouverts (Labastide) ce qui implique le déplacement de la population et l'augmentation du risque de contamination.

Les élus proposent la réouverture partielle de l'APC d'Orgueil au moins 2 jours par semaine (3 maxi) sous réserve de :

- Terminer la mise en sécurité sanitaire du bureau de poste : services techniques
- Organiser le nettoyage / désinfection en préouverture puis quotidien
- Prévoir un fonctionnement à afficher
- Contacter les services de la poste pour savoir quelles matinées (09h – 12h) seraient les plus judicieuses d'ouvrir en fonction du fonctionnement général des services, de la livraison des colis ou divers recommandés etc...
- Et bien sûr d'un suivi de gestion de cette réouverture.

Si toutes les conditions précitées sont réunies, une réouverture partielle de l'APC pourrait être prévue dès mercredi 22 avril ou semaine suivante.

III. PROPOSITION DE FABRICATION DE MASQUES :

Le déconfinement annoncé pour le 11 mai ne se fera qu'avec le respect strict de consignes dont le port d'un masque en domaine public semble privilégié.

Les élus évoquent la possibilité d'acheter le matériel nécessaire et de faire appel à des bénévoles pour confectionner des masques en tissu conformes au cahier des charges AFNOR. Et ainsi proposer des masques en tissu aux habitants.

Annie ROBERT coordonnera cette recherche (avec l'aide des autres élus) soit auprès des associations orgueilloises soit directement avec les habitants.

Les questions se posent sur la gestion de l'organisation, la mise à disposition du matériel, la centralisation de la confection etc... Toutes les propositions sont les bienvenues et seront étudiées.

Fin de la réunion 20h

Catherine Villain,
Maire d'Orgueil